

synthèse

LES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT, INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'EMPLOI ET D'ATTRACTIVITÉ POUR L'ILE-DE-FRANCE

17 septembre 2015 Alors que l'État et la Région ont prévu le tout numérique pour 2020, il serait nécessaire de mettre en œuvre des outils plus prescriptifs s'appuyant sur une clarification des rôles, devoirs et limites des différents intervenants du numérique, sur une véritable anticipation des besoins techniques, financiers, en emplois et en qualifications. Sinon, le risque d'assister à une remise en cause des objectifs de développement économique, d'emploi et d'attractivité pour l'Île-de-France est réel.

Les règles actuellement en vigueur, relatives à l'aménagement numérique du territoire francilien, ne permettent pas d'anticiper, de réduire la fracture sociale numérique ni de développer la cohésion régionale.

DES DÉSÉQUILIBRES MANIFESTES

Des déséquilibres existent entre le secteur public et le secteur privé, notamment dans les zones d'appel à manifestation d'intention d'investissement (AMI), concernant les prérogatives des différents intervenants.

Du point de vue économique, la recherche de rentabilité des fournisseurs d'accès à internet (FAI) et le modèle tarifaire des réseaux d'initiative publique (RIP), correspondent à deux impératifs pouvant se heurter et se transformer en écueils.

Concernant l'aménagement des territoires, les différences de richesse des départements ne permettent pas de régler les fractures numériques.

LA NÉCESSITÉ D'ANTICIPER

Les usages dans le secteur du numérique sont en constante évolution. La créativité est illimitée, ce qui induit la nécessité d'investissements à la hauteur des besoins exprimés, mais aussi de ceux en gestation. C'est pourquoi il est indispensable d'anticiper l'augmentation de la capacité des réseaux en fibre et donc de leur investissement.

LA NÉCESSITÉ D'UNE MEILLEURE APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE

Le développement inéluctable des usages du numérique, non seulement économiques, mais aussi administratifs, culturels, de loisir, mais encore dans les évolutions sociologiques des relations interpersonnelles, rend nécessaire l'appropriation des outils numériques par toute la population.

LA NÉCESSITÉ D'UNE FORMATION DE QUALITÉ

Les installateurs de fibre dans les logements et les locaux d'activités économiques (réseaux verticaux) expriment leurs besoins futurs tant en emplois qu'en formation professionnelle. Les réseaux horizontaux, quant à eux, voient leurs emplois diminuer au risque de causer, dans le futur, des problèmes pour l'exploitation-maintenance des réseaux longue distance, de collecte et de desserte. ■

LES RÉSEAUX TRÈS HAUT DÉBIT, INSTRUMENTS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, D'EMPLOI ET D'ATTRACTIVITÉ POUR L'ILE-DE-FRANCE

Rapport et avis présenté au nom de la commission Emploi et développement économique par Serge MAS

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser formule des propositions pour permettre de tenir l'engagement régional du tout-fibre en 2020.

- PRÉCISER LES RÔLES ET LES LIMITES DE CHACUN (ÉTAT, COLLECTIVITÉS TERRITORIALES, OPÉRATEURS ET UTILISATEURS) ET RÉÉQUILIBRER LES PRÉROGATIVES ENTRE SECTEUR PRIVÉ ET SECTEUR PUBLIC, notamment en contractualisant réellement les engagements des opérateurs privés.
- RÉGLER LES DÉSÉQUILIBRES ÉCONOMIQUES ENTRE LES TERRITOIRES par la mise en œuvre d'un système régional de péréquation qui pourrait opérer la mise en commun de ressources d'investissement.
- METTRE EN PLACE UN SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE (SDRAN) plus prescriptif et luttant contre les déséquilibres territoriaux. Cela permettrait de redéfinir la complémentarité entre secteur public et secteur privé, et de reconsidérer les modes de financement des investissements afin de faire des économies d'échelle.
- DÉDIER A LA FONDERIE, AGENCE PUBLIQUE NUMÉRIQUE D'ÎLE-DE-FRANCE, LA FONCTION D'OBSERVATOIRE DES USAGES, en lien avec les systèmes scolaire, universitaire et la recherche, pour anticiper au mieux les évolutions en termes de débit et de capacités réseau.
- PERMETTRE UNE MEILLEURE APPROPRIATION DU NUMÉRIQUE PAR LA POPULATION ÂGÉE OU PRÉCAIRE : coordination par la Région, des différents projets des collectivités territoriales franciliennes, et meilleure participation au financement de la réduction de la fracture numérique touchant ces deux types de population.
- RAPPROCHER L'ÉTAT, LA REGION ÎLE-DE-FRANCE, ET LES PROFESSIONNELS DU NUMÉRIQUE pour, dans le cadre du SDRAN, mieux anticiper les besoins, prendre les mesures ad hoc et les financer dans l'intérêt général.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Eric Gillet - tél. : 01 53 85 66 60 – eric.gillet@iledefrance.fr